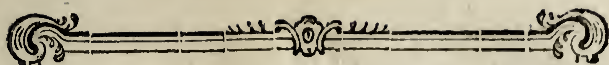
AVIS
AU
TIERS-ÉTAT.

. . . . *Novus orbi naſcitur ordo.*
VIRGIL. BUCOL.

A LONDRES.

1788.

L'Auteur de l'Ecrit ſuivant, adreſſé au Tiers-Etat, travaille à un Eſſai ſur la Nobleſſe héréditaire, dont l'objet eſt de faire voir quelle eſt l'influence de cette inſtitution ſur les mœurs & ſur les Arts. Il ſe propoſoit de le donner au Public avant l'ouverture des Etats-Généraux : mais ayant appris qu'ils s'aſſembloient vers le premier Janvier prochain, & prévoyant que ſon Ouvrage ne ſeroit point achevé avant cette époque, il s'eſt déterminé à publier toujours l'eſquiſſe de ſes idées.



A MESSIEURS
DU TIERS-ÉTAT
DE LA BRETAGNE.

MESSIEURS,

Je ſuis Breton : à ce titre, je puis, ſans vanité, me ſuppoſer quelque zèle pour le bien de ma patrie. Par ce mot *Patrie*, j'entends les deux claſſes d'hommes dont eſt compoſée la nation Bretonne : la Nobleſſe & la Roture, vulgairement appellée *Tiers-Etat*.

La première claſſe embraſſe le haut Clergé, dont les intérêts ſont à peu près les mêmes que ceux de la Nobleſſe. Le bas Clergé ſe trouve par l'événement relégué dans la deuxième Claſſe. Au moyen de cet expoſé, ma diviſion de la

Nation Bretone, en premier & ſecond Ordre, devient claire, exacte & complette. Elle eſt d'ailleurs analogue au but que je me propoſe.

En France, le régime féodal ne fait plus ombrage au Monarque ; mais ſous la dénomination de *Nobleſſe*, il pèſe encore ſur la tête des Peuples. Affoiblie d'abord par la ſage & adroite politique de quelques-uns de nos Rois, domptée enſuite & ſubjuguée par la tranchante & vigoureuſe adminiſtration du Cardinal de Richelieu, la haute Nobleſſe ceſſe enfin d'inquiéter la Couronne par ſes entrepriſes ambitieuſes. Mais la Nobleſſe en corps, la haute, la moyenne, & la nouvelle Nobleſſes réunies, conſervèrent ſur le ſecond Ordre un aſcendant exceſſif, une prépondérance tyrannique, qui foulent & aviliſſent aujourd'hui la portion la plus nombreuſe, la plus utile, & par-là même la plus eſtimable de la Nation.

Cet eſprit de domination ne s'eſt point renfermé dans la claſſe des Nobles Laïcs; il s'eſt étendu juſqu'au Clergé, où il s'eſt introduit de bonne heure, malgré la doctrine des Apôtres, qui le proſcrit formellement, malgré la Loï de Jéſus-Chriſt *, qui veut que le premier de ſes Miniſtres en ſoit comme le dernier, & qu'il ne ſe diſtingue de ſes inférieurs que par ſon zèle à les ſervir. De-là cette diviſion indécente & anti-chrétienne de l'Egliſe *en haut & bas Clergé*, ou pour m'exprimer plus clairement, en Clergé *Noble*, & en Clergé *Roturier*. De-là le mépris du ſimple *Porte-Rabat* Noble, ſorti à peine de Saint-Sulpice ou de Navarre, pour un Paſteur vénérable, coopérateur né de ſon Evêque, mais Roturier, & par cette raiſon confiné ignomineuſement dans la vile cathégorie du bas Clergé. De-là enfin le deſpotiſme irreligieux que le haut Clergé

* 1 Petr. c. 5, v. 2 & 3. Luc, c. 22, v. 25.

exerce dans le Sanctuaire dont il usurpe les honneurs, dont il occupe les dignités, dont il dévore les revenus.

Ce que je dis de la France en général, peut se dire de la Bretagne, avec peut-être encore plus de raison, parce qu'il n'y a point de pays où l'esprit féodal se fasse sentir d'une manière plus ruineuse & plus insultante pour le second Ordre. A voir la manière dont existent les dix-neuf vingtièmes des Bretons, l'on seroit tenté de croire qu'ils ne vivent en société que pour se voir en butte à la hauteur & aux vexations d'un petit nombre d'Êtres privilégiés (1).

Ceci n'est point un récit exagéré,

---

(1) Il existe encore en France & en Bretagne de grands Seigneurs humains, bienfaisans & même populaires, des Nobles qui, pour obtenir les hommages du Public, n'ont pas besoin de leur haute naissance : mais, par malheur pour l'humanité patissante, ce sont des exceptions à la règle générale.

une vaine déclamation : je n'avance rien qui ne ſoit de la plus exacte vérité. (1) Vous le ſavez, MESSIEURS du ſecond Ordre ; mais les peuples dont vous êtes les Repréſentans, les peuples des autres Provinces l'ignorent pour la plupart, ou vivent comme s'ils l'ignoroient. L'habitude de courber la tête ſous un joug de fer, les a réduits à un état de ſtupeur, d'engourdiſſement, & de léthargie où ils ont perdu le ſentiment du fardeau qui les accable.

Cependant, MESSIEURS, quelle eſt la fin de toute aſſociation politique ? N'eſt-ce pas la liberté, la tranquillité, le bonheur de tous les aſſociés ? Rapprochons ce qui eſt, de ce qui devroit

---

(1) Comme ces faits ſont notoires, l'Auteur a cru pouvoir ſe diſpenſer d'en adminiſtrer la preuve. Cependant, ſi le premier Ordre étoit curieux de preuves & de détails, il pourroit en demander par la voie des Papiers publics : l'Auteur s'engage à lui en fournir.

être : quel effrayant contraſte entre les deux tableaux ! En vain, pour juſtifier cet uſage inhumain, nous allégueroit-on l'ancienneté de ſon origine, & la ſanction même de la Loi : quand même l'origine de cet uſage ſe perdroit dans la nuit des temps, elle ne ſauroit légitimer ce qui fut toujours une infraction de la Loi naturelle, ce qui fut toujours une violation des clauſes du Pacte ſocial, ce qui fut toujours un déſordre. Dès-lors toute Loi poſitive établie pour l'autoriſer ou la confirmer, ne feroit point une vraie Loi, dont l'objet eſſentiel eſt le bien du plus grand nombre ; mais une inſtitution meurtrière, une invention déſaſtreuſe, imaginée pour légaliſer l'injuſtice, pour conſacrer l'inhumanité, pour dégrader la génération préſente, & toutes celles qui, dans la ſuite des temps, n'auroient pas la noble & généreuſe hardieſſe de s'élever contre les uſurpateurs de leur honneur & de leur liberté.

Le régime actuel est donc essentiellement vicieux, injuste, oppressif : il faut donc le réformer. —Le projet est fort beau : mais les moyens de l'exécuter, ou les trouverons nous ? —Vous les avez sous la main, MESSIEURS du second Ordre : vous les y aviez du moins, lorsque vous vous êtes réunis à la Noblesse, pour faire cause commune avec elle contre le Ministère. J'ignore de quelle manière s'est formée cette réunion. Je dois croire qu'elle n'a point été l'effet d'un enthousiasme momentané & peu réfléchi ; qu'elle a été au contraire le fruit d'une mûre délibération, d'un zèle éclairé, d'une profonde sagesse. La Noblesse avoit besoin de votre appui. Vous le lui avez offert généreusement ? Eh bien ! MESSIEURS, c'étoit-là le moment de procurer à la Nation Bretonne la liberté, la dignité dont elle est susceptible. Vous lui eussiez rendu ce service, MESSIEURS,

ſi en accédant à la Nobleſſe, vous aviez ſtipulé les intérêts de vos Commettans; ſi, dans cette conjonſture déciſive, vous aviez fait avec elle un traité formel, portant, 1°. Qu'aux Etats de la Province, & même aux Etats-Généraux, les Députés du ſecond Ordre ſeront en nombre ſuffiſant pour contrebalancer ceux du premier, c'eſt-à-dire, de la Nobeſſe, y compris le haut Clergé. 2°. Qu'aucun Député du ſecond Ordre ne ſera noble, ni ne pourra le devenir, même perſonnellement, avant cinq années révolues, à compter du jour de la clôture, où il aura rempli cette commiſſion. 3°. Que toutes les charges & impoſitions publiques, de quelque nature qu'elles ſoient, ſeront ſupportées par tous les Citoyens contribuables, ſans diſtinction de Nobleſſe ou de Roture, en raiſon de la fortune de chacun. 4°. Que toute Loi, tout acte, tout uſage tendant à exclure

le ſecond Ordre des premières places civiles, militaires ou eccléſiaſtiques, ſera déclaré nulle & de nul effet (1). Ces articles ſont puiſés dans les bonnes ſources, dans les règles de la plus exacte juſtice. (2) La Nobleſſe n'auroit pu ſe diſpen-

---

(1) Tout le premier Ordre s'eſt réuni aux Parlemens pour demander la convocation des Etats-Généraux. Il faut eſpérer qu'il ne s'en fera pas un mérite aux yeux du ſecond Ordre : car enfin quel a été, de la part du premier Ordre, l'objet d'une pareille demande? la tenue d'une aſſemblée, compoſée de la même manière qu'en 1614, ou à-peu-près, c'eſt-à-dire, d'une aſſemblée où il pût exercer ſa prépondérance ordinaire. Ce n'eſt pas-là un titre qui puiſſe lui donner des droits à la reconnoiſſance du ſecond Ordre. Cependant on lui accordera l'objet de ſa demande; mais pas en entier, s'il plaît à Dieu.

(2) J'entends les zélateurs de la Nobleſſe qui ſe récrient d'une voix unanime : Que faites-vous, Réformateur teméraire? Ignorez-vous qu'en France les deux tiers de la Nobleſſe ont acquis cette diſtinction à titre onéreux? Un bon nombre des Magiſtrats des Cours ſouveraines, la plupart des Officiers des Tribunaux inférieurs, tous les Secrétaires du Roi, tous

ſer d'y ſouſcrire : ſi elle avoit refuſé de le faire, la Cour, qui étoit intéreſſée à

---

les Titulaires de charges ou places anobliſſantes, tous les Militaires dont la nobleſſe n'a point d'autre ſource qu'une finance débourſée par leurs ancêtres, tous ces honnêtes citoyens ſont dans le cas dont il s'agit. Cela étant, la nobleſſe eſt devenue pour eux une vraie propriété. Vous ne pouvez donc ſans injuſtice les dépouiller des droits qui y ſont annexés, & qui en ſont, en quelque ſorte, l'eſſence : ainſi, en voulant établir la réforme dans le corps politique, vous en détruiſez les principes conſtitutifs.

Cet argument eſt ſpécieux ; mais il n'eſt que cela. Il porte ſur ce principe : *L'on eſt propriétaire d'un droit que l'on a acheté & payé.* Diſcutons ce principe.

Qu'eſt-ce que la propriété d'une choſe ? C'eſt le droit d'en diſpoſer d'une manière légale. Que faut-il pour l'acquiſition de ce droit ? Il faut deux choſes, l'aptitude dans celui qui l'acquiert, & le pouvoir dans celui qui le confère. Je veux, pour un inſtant, que l'opulence donne à un Roturier la faculté d'être Noble, c'eſt-à-dire, d'être exempt de la taille, de la corvée publique, &c. mais à qui attribuerez-vous le pouvoir de lui conférer cette exemption au préjudice des autres citoyens, qui ſeront obligés de ſupporter la quote-part que le nouveau Noble payoit

vous ménager, & même à vous favoriser, vous auroit *octroyé* l'objet de votre

---

à raison de sa taille & de sa corvée? Sera-ce au Roi? Mais le Roi ne veut ni ne peut favoriser un de ses sujets aux dépens des autres. Sera ce à un Edit du Roi, duement vérifié & enregistré dans les Cours souveraines du Royaume? Mais le Roi & les Cours souveraines ne peuvent se réunir pour grever la majeure partie de la Nation en faveur d'un petit nombre de citoyens privilégiés. Il est de principe aujourd'hui qu'elle ne peut être imposée sans son aveu : or la noblesse est certainement un impôt bien lourd pour le second Ordre; impôt qu'il n'a jamais consenti: donc ni le Roi en particulier, ni le Roi & ses Cours réunis, n'ont pu conférer à personne la noblesse telle qu'elle existe parmi nous : donc la noblesse n'est point une vraie propriété de ceux qui l'ont acquise, même à titre onéreux : donc en assujettissant les Nobles à toutes les charges & impositions publiques, de quelque nature qu'elles fussent, on ne les dépouilleroit point d'une propriété à eux appartenante; on ne feroit en cela que restituer au second Ordre une propriété qui lui avoit été injustement enlevée. Par-tout où je rencontre une chose illégalement acquise, je suis en droit de la réclamer : *Res clamat Domino.*

demande, & la Nobleſſe étoit obligée d'y acquiſcer. Dans l'un & l'autre cas, le ſecond Ordre entroit en pleine jouiſſance de ſes droits naturels.

Au ſurplus, MESSIEURS, l'omiſſion de ces meſures, ſi juſtes, ſi efficaces, ſi néceſſaires, ne doit pas vous y faire renoncer; il eſt encore temps d'y revenir. Les États de la Province s'ouvriront au mois d'Octobre prochain, les Etats-Généraux, au mois de Janvier de l'année 1789. Ces Aſſemblées ſolemnelles offriront aux vrais patriotes plus d'une occaſion favorable pour déployer toute la vivacité de leur zèle, toute la force de leur éloquence. C'eſt dans ces Comices auguſtes que la portion humiliée de nos concitoyens pourra lever enfin la tête, ſe faire entendre par la voix de ſes Repréſentans, & demander ſans crainte la réforme d'une multitude d'uſages abſurdes & barbares, ſous leſquels elle gémit depuis

plusieurs siecles. C'est en présence des deux Ordres réunis, sous les yeux du Chef de la Nation, qu'elle pourra réclamer hautement une existence dont elle n'auroit jamais dû être privée, la sûreté de sa personne, la propriété de ses biens, & l'honneur (1), sans lequel la sûreté & la propriété ne sont que des avantages illusoires. La force de la vérité, présentée dans tout son jour, dissipera tous les préjugés, vaincra tous les obstacles, & confirmera la justesse de cette réponse que Bossuet fit à Louis XIV, qui lui faisoit valoir l'influence de sa protection royale : *Sire*,

---

(5) On nous objectera peut être que l'honneur est un sentiment étranger aux dernières classes de la société. — Que toutes les professions utiles soient honorées ; & l'on y trouvera des hommes sensibles à l'honneur. Tandis qu'une seule & petite portion de terre absorbe tous les soins du fermier, tous les engrais de la ferme, est-il étonnant que le reste du terrein demeure en friche ?

quand on a la vérité pour ſoi, l'on triomphe tôt ou tard. Nous touchons, MESSIEURS, à ces jours de triomphe pour la vérité, non plus religieuſe, mais politique, que Boſſuet crayonna ſans les prévoir. Nous ſommes arrivés à une époque où l'opinion publique, lorſqu'elle eſt fondée en raiſon & en juſtice, règne ſur les Grands comme ſur les Peuples. C'eſt cette opinion qu'il s'agiroit d'éclairer encore, & de fortifier par des écrits ſolides & lumineux. Ces écrits, répandus dans la Bretagne & dans toute la France, ſerviroient comme de préambules aux diſcours que les Avocats du peuple prononceront dans nos Aſſemblées nationales. Ce que l'Ecrivain auroit médité dans l'ombre du cabinet, l'Orateur le développeroit au grand jour des Comices, & nous ne tarderions pas à recueillir des fruits précieux des bons principes que nous aurions ſemés à propos dans les eſprits.

—Vous

— Vous voulez donc anéantir la Noblesse ? — Point du tout : je veux au contraire qu'elle subsiste ; mais qu'elle soit réduite à ce qu'elle devroit être, à de simples distinctions honorifiques, lucratives même, si vous l'exigez, qui puissent servir d'aiguillon au talent & à la vertu, sans autoriser l'orgueil ou l'inutilité des descendans de l'homme rare qui en aura été décoré. Quand on songe que parmi nous la Noblesse est presque toujours le prix de l'or, & presque jamais la récompense du mérite (1) ; quand on considère que les plus beaux titres de nos gens de haut parage se réduisent presque tous, en dernière analyse, à des violences exercées contre les peuples, ou à des atrocités commises contre des Par-

(1) On sait généralement que l'amour de la gloire commença de s'affoiblir lorsque la dignité de Leude (Noble) ne fut plus attachée au mérite, & qu'elle devint le partage de l'opulence & de la flatterie. *Véli.*

ticuliers, & demeurées impunies, quelle matière à réflexions !

« — Mais, dira-t-on, la Nobleſſe,
» telle qu'elle exiſte, eſt de l'eſſence
» de la Monarchie. De-là cette ma-
» xime fondamentale : *Point de Mo-*
» *narque, point de Nobleſſe ; point de*
» *Nobleſſe, point de Monarque*, mais
» un deſpote comme en Turquie. Une
» Monarchie ne peut ſubſiſter ſans un
» pouvoir intermédiaire, dépendant &
» ſubordonné, non pas pour être le
» terme entre le pouvoir du Prince &
» la foibleſſe du Peuple, mais pour
» être le lien de tous les deux ; un pou-
» voir aſſez reſpecté pour arrêter le deſ-
» potiſme du Monarque, & aſſez fort,
» aſſez impoſant pour réprimer la licence
» populaire. Dans un Etat monarchique,
» le pouvoir intermédiaire ſubordonné, le
» plus naturel, eſt celui de la Nobleſſe :
» aboliſſez les prérogatives ; vous aurez

» bientôt un Etat populaire, ou bien un » Etat despotique ». D'ailleurs, la Noblesse est le plus ferme appui du Trône; la valeur & la Noblesse sont en France & en Bretagne des termes synonymes: vaincre ou mourir pour ses Rois, fut toujours la devise de la Noblesse Françoise comme de la Noblesse Bretonne. La Noblesse est donc un trésor précieux que la France & la Bretagne ne peuvent conserver trop soigneusement.

— Reprenons. La Noblesse héréditaire est de l'essence de la Monarchie: & qu'est-ce que la Monarchie? C'est le gouvernement d'un seul, dont le pouvoir est fixé par des loix fondamentales.

Qu'est-ce que la Noblesse? C'est le droit exclusif de jouir de certaines distinctions honorifiques, lucratives, & héréditaires, qui partagent la Nation en deux classes.

On l'a déjà dit, & l'on ne sauroit trop

le redire : le Gouvernement monarchique doit être regardé comme une extenſion du gouvernement paternel. Un Monarque eſt le père commun d'une grande famille, qu'il doit gouverner avec une autorité tempérée par la douceur, guidée par la prudence, réglée par la ſageſſe, fondée ſur l'affection naturelle & réciproque du père pour ſes enfans, & des enfans pour leur père. Quel dommage, qu'une ſi belle harmonie fût troublée par des diviſions inteſtines & par des querelles domeſtiques ! Eh bien ! ce malheur arrivera inévitablement, pour peu que le père-de-famille laiſſe tranſpirer des prédilections gratuites pour quelques-uns de ſes enfans. La Nobleſſe héréditaire n'eſt-elle pas une marque continuelle de cette eſpèce de prédilection ? Elle eſt donc auſſi une ſource continuelle de jalouſies, de haînes & de guerres inteſtines.

L'idée de la Monarchie préſente trois

chofes : un peuple, un Roi, & des loix; un peuple communiquant avec fon Roi, en corps ou par députés, fuivant qu'il eft plus ou moins nombreux; des loix conftitutionnelles, qui garantiffent les droits du Roi & ceux du peuple; des loix civiles, dont l'exécution foit confiée à des tribunaux judiciaires; voilà toute la machine : elle eft fort fimple. Une Affemblée nationale qui foit compofée de membres tirés des deux Ordres, & amovibles, qui foit préfidée par le Roi en perfonne, ou par un citoyen légalement commis par lui à cet effet, qui fe convoque & fe tienne à des époques déterminées par la loi, avec une commiffion intermédiaire, dépofitaire des titres de la Nation; des Affemblées provinciales, compofées fur le même modèle, avec des fubdivifions qui forment dans chaque province une efpèce d'hiérarchie propre à faciliter la communication des extrémités

au centre, & du centre aux extrémités; la principale Aſſemblée provinciale & toutes les Aſſemblées ſubordonnées, ayant chacun un comité dépoſitaire de leurs titres ; des Officiers inamovibles, chargés de rendre la juſtice aux peuples au nom du Souverain, & déclarés par la loi incapables de remplir en même temps aucune autre fonction publique ; voilà tout le ſecret de l'Adminiſtration : il eſt facile à concevoir. Mais ce que je ne conçois pas bien, c'eſt la néceſſité de ce pouvoir intermédiaire & ſubordonné que l'on attribue à la Nobleſſe, & dont on veut faire l'eſſence du Gouvernement monarchique. En France, la Nobleſſe a des privileges, mais elle n'a point de pouvoir. Il n'y a de vrai pouvoir que celui qui émane de la loi ; & la loi n'en attribue aucun à la Nobleſſe.

Suppoſons néanmoins pour un inſtant qu'il exiſte dans la Monarchie un corps

revêtu d'un tel pouvoir : ce corps, formé de ce qu'il y aura de plus grand & de plus noble dans la Nation, aura une prépondérance naturelle & légale ſur les autres citoyens.

A la guerre, il occupera tous les poſtes honorables ; toutes les diviſions & ſubdiviſions de l'armée ſeront ſous la conduite & ſous les ordres de Chefs nobles ; l'armée elle-même, dans l'abſence du Roi, ſera commandée par un homme de la haute Nobleſſe ; les Provinces, les Duchés, les Comtés, & les Villes de toute grandeur, ſeront gouvernés par des Nobles ; le port-d'armes ne ſera permis qu'à la Nobleſſe ; dans l'Egliſe, les Siéges épiſcopaux, les Abbayes, les grands Bénéfices, ſeront le partage de ceux d'entre les Nobles qui ſe ſeront voués à l'état eccléſiaſtique ou à la vie clauſtrale. La Nobleſſe aura tout ; la Nobleſſe ſera tout ; la Nation ſera concen-

trée dans la Nobleſſe. L'eſprit de corps aura bientôt étouffé l'eſprit national : le bien public ne ſera plus ce qui eſt utile au plus grand nombre, mais ce qui eſt utile au premier corps, ou plutôt au ſeul corps de l'Etat. La conſidération qui ſuit ordinairement la fortune, n'appartiendra plus qu'à la Nobleſſe ; le mérite, en parallèle avec la naiſſance, ſera compté pour peu de choſe. La Roture elle-même, s'habituant à n'accorder le tribut de ſon eſtime & de ſon reſpect qu'à la Nobleſſe, conſommera par-là ſon aviliſſement & ſa dégradation. Le Prince, occupé ſans ceſſe du ſoin de défendre ſon autorité contre les atteintes des Grands, n'aura plus le loiſir de ſonger aux intérêts du peuple ; & quand même il y ſongeroit quelquefois, avec les plus grands talens & les intentions les plus favorables, il auroit le chagrin de ſe voir hors d'état de prévenir le mal, ou d'y remédier,

parce que les miniſtres de ſes volontés, étant tirés de la Nobleſſe, ſeront naturellement portés à favoriſer leur corps au préjudice des autres citoyens; & voilà le deſpotiſme ariſtocratique introduit dans l'Etat.

Cette forme de Gouvernement pourra cependant jeter quelqu'éclat, mais ce ne ſera qu'un vain éclat, un éclat trompeur, qui ne ſervira qu'à dérober la misère nationale aux yeux du vulgaire. Elle pourra même ſe maintenir aſſez longtemps, pourvu que le Monarque ſoit attentif à ſe conſerver la libre diſpoſition des charges, des honneurs, des dignités, &c. Mais ſi, par foibleſſe, ou par ignorance, ou par inattention, il laiſſe échapper de ſes mains ces moyens d'alimenter & de contenir la Nobleſſe, ſi dans ſon Royaume les titres, les fiefs, les Gouvernemens, de viagers qu'ils étoient, deviennent héréditaires, les

Nobles qui étoient en poſſeſſion de ces Fiefs & de ces Gouvernements, s'y cantonneront, & s'y formeront des Souverainetés particulières : » Alors, dit Philangieri, la conſtitution de l'État ſera » diviſée en une multitude de petits » États; la Souveraineté, en une foule » de Souverainetés. La Couronne ſera « dépouillée de ſes prérogatives incommunicables ; l'exercice de l'autorité » ne ſera point diſtribué, mais l'autorité elle-même ſera diviſée & aliénée. » Le lien ſocial ſe rompra au-lieu de » ſe reſſerrer ; le Peuple aura pluſieurs » Tyrans au lieu d'un Roi ; le Monarque, ſans avoir moins de facilité de » faire le mal, verra multiplier autour » de lui les obſtacles qui l'éloigneront » du bien; il y aura entre le Prince & » le Peuple, un corps puiſſant, toujours » occupé à uſurper les droits de l'un, » & à opprimer l'autre. Une ariſtocra-

» tie tumultueuſe, mêlée ſans ceſſe à un
» deſpotiſme diviſé , offrira la dépen-
» dance de la Monarchie, ſans l'activité
» de ſa conſtitution ; & le tumulte de
» la République, ſans la liberté!......
Ainſi ce pouvoir intermédiaire , ſubordonné & dépendant, que Monteſquieu nous donne pour le principe conſtitutif de la Monarchie, pour le vrai & ſeul moyen d'éviter le deſpotiſme & la licence populaire, mène directement au deſpotiſme, à l'anarchie, & quelquefois à l'un & à l'autre à la fois. Que l'on vienne nous dire maintenant, que la Nobleſſe eſt le plus ferme appui du Trône! N'eſt-il pas conſtant que cet appui ſi ferme ne ſe ſoutient qu'autant qu'il eſt fondé ſur la crainte & ſur l'eſpérance? Aboliſſez les honneurs & les dignités; & vous verrez bientôt chanceler, crouler cet appui prétendu inébranlable. Ajoutez que cet appui ſi vanté, coûte des ſommes énormes

au Tréfor national. Parmi nous, les diftinctions dont jouit la Nobleffe ne font plus ftériles, les titres dont elle eft décorée, ne font plus infructueux; l'entretien de ces titres & de ces diftinctions, eft une vraie charge pour l'Etat : indépendamment de l'utilité réelle qui en revient aux titulaires, & dont le fecond Ordre eft grevé d'autant, l'obligation où l'on s'eft cru de ménager leurs priviléges, a fait établir une infinité d'impôts indirects & ruineux, a fait créer une multitude de places, de Charges, d'Offices, d'emplois & de penfions qui abforbe le revenu de l'Etat, & qui finiront par l'écrafer, fi les Etats-Généraux ne s'empreffent d'y remédier par de promptes & falutaires fuppreffions.

Quant à la valeur dont on voudroit faire un caractère diftinctif de la Nobleffe, je foutiens qu'on la feroit naître également dans toutes les claffes de

la société, si l'on savoit y mettre en action l'amour-propre, cette passion si naturelle à l'homme. Le Grenadier, pour une solde de sept sols, jointe à l'espérance de porter sur son habit deux épées cousues en sautoir, se fait tuer sur la brêche aussi gaiement que son Capitaine qui vise au grade de Major, de Lieutenant-Colonel, de Brigadier, &c. Le simple Garde-Côte que l'on enlève à sa charrue pour le transporter à bord d'un vaisseau de ligne, à peine a-t-il manié le canon pendant quelques jours, qu'il étonne par son intrépidité l'Officier qui le commande. Que l'on ne nous dise pas que le Grenadier & le Garde-Côte ne sont braves que parce qu'ils sont commandés par des Nobles : à ces Commandants Nobles substituez un Officier de fortune, ou un Officier de la marine auxiliaire, un Chevert, par exemple, & un Jean-Bart ; loin de ralentir l'ardeur

du Grenadier & du Garde - Côte, vous ne ferez qu'accroître leur audace. Tout orgueilleux d'obéir à un de leurs ſemblables, ils ne verront plus le danger. Conſultez l'Hiſtoire des Peuples, liſez les Annales des Nations : vous y rencontrerez mille traits qui vous prouveront que c'eſt moins la naiſſance que la conſidération publique, qui inſpire l'héroïſme : que chaque Citoyen ſe ſente dans ſon état ; & chaque Citoyen aura du courage dans l'occaſion. Son courage ſera même plus raiſonné, plus ſoutenu, plus patriotique que celui dont eſt animée la Nobleſſe, qui pour l'ordinaire n'eſt fondé que ſur le point d'honneur. C'eſt donc une erreur, de ſoutenir que la Nobleſſe eſt néceſſaire pour entretenir la valeur nationale.

Cependant, je n'ai point avancé qu'il fallût anéantir la Nobleſſe héréditaire, quoique peut-être l'équité exigeât qu'elle

fût perſonnelle (1). Je penſe ſeulement, & j'oſe l'écrire, qu'il eſt eſſentiel de réduire à de juſtes bornes les droits & les priviléges de la Nobleſſe ; que ces droits & priviléges ſont meurtriers pour la fortune & pour l'honneur des Citoyens du ſecond Ordre.

---

(7) Si, parmi les François, quelques-uns ſe diſtinguoient, le Roi le faiſoit *Anſtruthion* ou *Leude.* Il étoit tiré de la claſſe commune des citoyens, & entroit dans un Ordre ſupérieur, dont tous les membres, riches d'une Nobleſſe perſonnelle, avoient des priviléges particuliers, celui, par exemple, d'occuper une place diſtinguée dans les aſſemblées générales de la Nation.

Les Nobles de diſtinction ont donc été les premiers Nobles ; leur nobleſſe étoit le fruit de leurs belles actions perſonnelles. Leurs deſcendans, à qui l'on paſſa la même diſtinction, formèrent ce que l'on appelle la Nobleſſe d'origine. Cette Nobleſſe-ci fut inconnue aux François ſous les Rois de la première, & long-temps ſous ceux de la ſeconde race. Dans les premiers temps de la Monarchie, le don d'une épée ou d'un cheval flattoit infiniment le cœur d'un nouveau Leude : mais la cupidité, peu faite

Qu'ils le ſoient pour leur fortune ; c'eſt une choſe prouvée juſqu'à l'évidence dans un excellent Ouvrage qui vient de paroître, & qui a pour titre *Obſervations ſur l'impoſition* ; * que ces droits & priviléges ſoient propres à étouffer l'honneur dans l'ame des autres Citoyens, c'eſt une vérité qui ſe ſent mieux qu'elle ne ſe démontre.

* Liv. 2, c. 5. Liv. 7, c. 2.

---

pour ſentir le prix de ces diſtinctions, obligea nos Rois d'y ſubſtituer une partie de leurs domaines. Bientôt des Courtiſans, ſans avoir été faits Leudes, obtinrent les mêmes dons. Ces dons, après avoir été quelque temps amovibles, ceſsèrent de l'être par le Traité de Paris de 695, lequel contribua beaucoup à l'affoibliſſement de la puiſſance monarchique, parce que nos Rois continuant toujours de donner, ſe virent preſque ſans domaine après la mort des enfans de Charlemagne. Nos Hiſtoriens ont tous fait cette remarque. Ce Traité de Paris ayant rendu les dons héréditaires, les deſcendans de ceux qui les avoient reçus, prétendirent que les prérogatives de la Nobleſſe y étoient attachées. Nos Rois ſe trouvèrent alors trop foibles pour s'oppoſer à cette eſpèce d'uſurpation.

démontre. En donnant à la Nobleſſe le privilége excluſif d'occuper les premières places dans l'Egliſe & dans l'Etat, vous fomentez ſon orgueil, vous lui inſpirez un eſprit de hauteur & de domination incompatible avec les ſentiments réciproques d'humanité, qui doivent unir les Citoyens d'un même Etat, & qui ſont le plus fort lien d'une ſociété politique. En exemptant la Nobleſſe des charges & impoſitions publiques, vous grévez, vous humiliez (1) la partie des Citoyens qui s'y voient aſſujettis; vous leur rendez la vertu difficile & même odieuſe, & vous

(1) Y a-t-il rien, par exemple, de plus humiliant & de plus injurieux pour un honnête Roturier, que d'entendre ce propos, *foi de Gentilhomme?* N'eſt-ce pas comme ſi on lui diſoit : *Vous autres Roturiers vous êtes diſpenſés d'avoir de la bonne foi, ou vous êtes préſumés n'en avoir pas, ou en avoir moins que nous autres Gentilshommes?* Que penſer d'une inſtitution qui confine la bonne foi dans l'ame d'un petit nombre de citoyens?

détruiſez le germe du patriotiſme au fond de leur cœur. Quelle raiſon, je vous le demande, ai-je d'être vertueux, moi qui pour prix de ma vertu, ne reçois que des dédains & des humiliations? Quel motif ai-je d'aimer & de ſervir ma Patrie, moi dont elle abſorbe journellement & gratuitement les ſueurs, moi pour qui elle ne produit qu'une ſubſiſtance groſſière & douloureuſe, ſuffiſante à peine pour ſuſtenter une vie languiſſante & miſérable? Je ſais que la vertu a des charmes ſecrets & indépendans des circonſtances, que la Patrie a des droits à notre amour & à nos ſervices, lors même que marâtre envers nous, elle ſe montre avare de ſes bienfaits, & prodigue de ſes rigueurs. Mais, encore une fois, ces charmes ſecrets & inſéparables de la vertu, avec ces devoirs ſi durs, ſi pénibles, peuvent-ils être une baſe ſuffiſante à la vertu & au patriotiſme du commun des hommes? Non, ſans doute : il leur

faut un motif plus puiſſant, un intérêt plus réel, l'honneur & la liberté (1), ces deux ſources de la proſpérité publique. C'eſt ce double avantage, MESSIEURS, que la Nation Bretonne attend de votre zèle pour ſes intérêts. Elle eſpère que ſon bonheur, ou du moins le ſoulagement de ſes maux, ſera le fruit de votre prudence & de votre fermeté. Vous êtes à portée de toutes les reſſources qui vous ſont néceſſaires pour opérer cette heu-

Les Romains diſtinguoient deux eſpèces de libertés : la liberté naturelle, qui s'appelloit auſſi *libertas juris gentium*, laquelle conſiſtoit dans la faculté de diſpoſer de ſa perſonne, dont jouiſſoient les Exilés eux-mêmes ; & la liberté civile, qui n'appartenoit qu'aux citoyens Romains, qui les mettoit à l'abri de l'oppreſſion des Grands, & leur donnoit voix active & paſſive dans les Elections, *jus ſuffragii*. En France, il y a encore des pays qui, malgré l'Edit bienfaiſant de notre Roi, ne jouiſſent même pas de la liberté naturelle. Quant à la liberté civile, on ſait que le ſecond Ordre n'y a preſque point de part.

reuſe révolution en ſa faveur. Indépendamment de vos propres lumières, vous pourrez en puiſer dans les Ecrits des vrais Savans, des Savans amis de l'humanité. Ils ſont preſque tous du ſecond Ordre : votre cauſe eſt la leur ; ils ſe feront un devoir de ſeconder vos efforts. La force ne vous manquera point : celle de la Nation Bretonne ſe trouve réunie en votre perſonne. Faites-en l'uſage pour lequel on vous l'a confiée. Soyez en garde contre la politique inſidieuſe du premier (1)

(8) La plupart des pays d'Etat viennent de réclamer le maintien de leurs priviléges & immunités, avec une chaleur & une vivacité dont il y a peu d'exemples. Pour peu que l'on ſoit verſé dans l'Hiſtoire, on concevra aiſément le motif de ces réclamations de la part du premier Ordre. Aux époques où ces priviléges & immunités furent garantis aux Provinces qui en jouiſſent, le premier Ordre y étoit tout, & le ſecond n'y étoit rien, ou que peu de choſe. Cependant le ſecond Ordre s'y eſt réuni au premier. Il ne m'appartient pas d'apprécier le mérite d'une pareille démarche ; mais il me ſemble qu'à leur

Ordre ; au défaut de la force, il emploiera la ruſe pour vous ſubjuguer. Ne vous y laiſſez point ſurprendre ; ſur-tout ne donnez les mains à aucun arrangement, qu'au préalable le premier Ordre n'ait ſouſcrit formellement aux articles ci-deſſus mentionnés, & à tous ceux que vous aurez jugé à propos d'y ajouter. En un mot, effacez pour toujours de deſſus la ſurface du Royaume cette ligne odieuſe de démarcation, qu'un préjugé barbare tient entre les enfans d'un même père : ne craignez point que le Gouvernement s'oppoſe aux élans de votre courage ; comptez plutôt qu'il les appuiera, parce

---

place, j'aurois pris toutes les meſures néceſſaires pour aſſurer mes droits. Perſonne n'eſt plus ennemi que moi du deſpotiſme : mon enthouſiaſme pour l'honneur & la liberté en ſont une preuve convaincante ; mais je ne voudrois pas que cet enthouſiaſme fût aveugle. Je redouterois le deſpotiſme dans mon Roi ; mais je le déteſte dans les Nobles, qui ſont ſes ſujets comme moi.

qu'il eſt de ſon intérêt de les appuyer.
En effet, MESSIEURS, l'intérêt du Roi n'eſt-il pas le même que l'intérêt du Peuple ? L'intérêt du père commun n'eſt-il pas le même que celui de ſes enfans ? Qu'il n'y ait donc plus qu'un Roi & un Peuple, un père & une famille. C'eſt le vœu de tout bon citoyen.

Je devois à ma Patrie l'hommage de mes réflexions ſur les abus qui l'aſſiégent; je le devois à mon Souverain, dont la bonté paternelle a invité tous les citoyens bien intentionnés à lui faire part de leurs vues ſur la meilleure manière d'adminiſtrer la choſe publique. Je leur en offre aujourd'hui les prémices, dans l'eſpérance de le leur offrir un jour tout entier. Si mes apperçus ſont trouvés juſtes, ſi mes idées ſont adoptées, j'aurai la douce & conſolante ſatisfaction d'avoir contribué au ſoulagement de la partie ſouffrante de mes concitoyens. Si j'ai mal

choisi, si je suis dans l'erreur, cette erreur même ne sera point inutile à ceux qui entreprendront de traiter le même sujet. Enfin, que j'aye bien ou mal vu; j'acquitte la dette de ma conscience. Ainsi, MESSIEURS, j'espère que vous voudrez bien m'honorer d'un moment de lecture.

PENSÉES ET MAXIMES

Du bon Abbé DE SAINT-PIERRE, *ſecond du nom, ſur la Nobleſſe.*

L'HONNEUR eſt le beſoin d'être eſtimé de ſoi & de ceux qu'on eſtime.

Cette définition n'eſt que pour les hommes courageux. Les braves de tous les jours, les héros, par exemple, comptent les ſuffrages, & ne les pèſent pas. Alors, l'honneur eſt le beſoin d'une exiſtence flatteuſe dans l'opinion; & l'empire abſolu de cette reine du monde, a pour fondement ce deſir inné de bien vivre dans l'eſprit d'autrui.

La Nation chez qui ce beſoin ſe fait mieux ſentir, renonce à ſes plus chers intérêts, quand elle accorde un privilége excluſif de conſidération à un Ordre de citoyens. Un privilége n'eſt autre choſe que diſpenſe pour celui qui l'obtient, & découragement pour les autres.

Le Peuple pourroit avoir le bonheur en retour de ſes bénédictions; mais il en fait des dépenſes ſtériles. Si les Economiſtes lui apprenoient à ne faire, dans ce genre, que des dépenſes productives, ils lui auroient tout appris.

La plus sotte manière de donner son estime, est de la donner d'avance, ou, ce qui revient au même, aux arrières-neveux de ceux qui l'ont méritée. Les emprunts viagers sont les seuls qui ne restent pas long-temps ouverts.

Dans le pays où, pour estimer un homme, on demande, est-il bon, c'est-à-dire, a-t-il des titres du quatorzième siècle ? l'opinion est pour l'honneur, comme le dogme des destins pour la morale. L'activité nationale fatigueroit l'admiration, si tous les braves gens pouvoient dire : *J'ai fait ma preuve, & je vaux les Coucy.*

Pour le Ministre & le Roi qui calculent, l'homme noble seroit celui dont la position promet les sacrifices de l'or à la considération, celui qui cherche au Service l'honneur qui manque à sa fortune. Mais quand on demande la fortune nécessaire à son nom, on est noble pour M. Cherin.

On propose à ce Peuple appauvri par ses vieilles dettes d'honneurs passés, dont il paye les arrérages depuis des siècles, n'ayant plus rien à promettre à l'émulation, de s'enrichir tout-d'un-coup par une banqueroute générale d'estime & de considération, enfin par l'oubli de l'histoire.

Avez-vous vu deux hommes-de-qualité à table chez Craſſus ? Ils vous ont dû rappeler les deux Aruſpices de Cicéron.

La banqueroute propoſée des vieilles dettes d'eſtime, eſt un droit national. L'eſtime eſt la jouiſſance la plus douce de celui qui l'obtient; mais elle demeure l'inaliénable propriété du Peuple. Quand on calcule avec lui, tant de pain pour tant de travail, il doit calculer auſſi : tant de bénédictions pour autant de bienfaits; ou bien le ſilence & l'oubli dont on meurt à la Cour.

Quand on lui parlera du paſſé, il n'a qu'à proteſter qu'il ne ſait pas lire le gothique.

Il ſe ſouvient peut-être d'un Magiſtrat qu'il nomma Boulanger, parce qu'il l'avoit nourri (1)

(1) Je connois une excellente race qui vieillira bourgeoiſe, pour avoir enrichi une Province par l'amélioration de ſes vins. Les atteſtations des Repréſentans de la Province les mettoient à même de ſolliciter l'Ordre de Saint-Michel. Des chiffons de généalogie les ont empêché de mettre le prix que j'attache à ce ſceau de la nouveauté. Ils mériteroient qu'un imbécille leur reprochât leur vinographie.

dans une famine; mais il eſt bien plus beau de prouver qu'on l'a jadis bien battu; & que quand il étoit ſerf, on lui rendoit la ſervitude très-douce ou très-rude; cela revient au même, dès qu'on le prouve par titres.

Le ſouvenir des grandes atrocités impunies, eſt un excellent titre; car il peut dater de l'anarchie féodale; & c'eſt le bon temps de l'art héraldique. Mais d'anciennes frayeurs données aux Rois & aux Peuples, ſont les plus beaux fleurons d'une couronne fermée.

Après le compte de la vieille Chevalerie, on peut aiſément faire celui de la nouvelle, de la Chevalerie en exercice. L'eſtime eſt le prix de l'utilité & de la difficulté. Depuis qu'il ne s'agit plus d'étendre & de défendre le domaine, mais de l'améliorer, l'homme utile eſt le bon régiſſeur; & l'emploi le plus difficile de la régie, eſt d'attacher au labourage les fainéans qui veulent tous être gardes-chaſſes.

Meſſieurs les Philoſophes, croyez que le fanatiſme militaire ne paſſera qu'après la ſuperſtition chevalereſque. Cette ſuperſtition, ce fanatiſme vont

être les deux os à ronger des Philoſophes du dix-neuvième ſiècle. En attendant, l'eſprit humain ſe repoſe ou s'amuſe avec des ballons.

L'Honneur ne ſera donc plus le Dieu terrible des Armées; mais il ſera Berger & Maçon, comme le Dieu des vers; il ſera le Dieu tutélaire de nos foyers; il ſera Laboureur, Maire, Bailli, pêcheur, Marchand, &c.

Se fera-t-il Fermier-Général? Je réponds qu'oui, s'il eſt bien conduit. Les Athéniens ne confioient qu'à l'opulence l'or de la République, pour ne pas expoſer les honnêtes gens de la médiocrité à des tentations dont tous les ſiècles ont reconnu le danger. Ariſtide fut long-temps l'homme du fiſc, & la République paya ſa ſépulture & l'éducation de ſes enfans.

On n'a point calculé le pouvoir de l'irréſiſtible honneur, ſi l'on croit encore qu'il eſt une claſſe de citoyens ſur laquelle il ne puiſſe acquérir l'empire abſolu, qui fait attendre la mort ſur la mine.

Si vous vous accoutumez à conſidérer les perſonnes deſtinées au Théâtre comme des Officiers de morale, & la Finance comme la Magiſtrature

de l'impôt, les uns vous rendront meilleurs, & les autres plus riches; vous aurez des Molé de finance & de vrais Bayards à la Comédie. Oppofez plus d'eftime à des tentations plus fortes.

En humiliant l'opulence, vous lui laiffez la baffe vanité qui recherche l'honneur coûteux de fe nommer l'allié & l'ami des Grands, & l'honneur rare de s'entendre ainfi nommer une fois en paffant. Laiffez la fortune efpérer la confidération : Craffus donnera fon or à l'homme fouffrant, & fa fille à fon égal. Le Peuple doit aimer quiconque aime la gloire, puifque c'eft à lui qu'on la demande. La vanité, qui n'a pas tant d'amour-propre, paye tribut à la grandeur.

M. de Boullainvilliers, par fon fyftême & par fon nom, étoit noble comme les Capets. Jamais meilleur ariftocrate n'a plus cordialement & plus favamment murmuré de voir le Roi maître & le Peuple libre. On connoît fes vœux pour voir la Nobleffe de retour aux fonctions de la Juftice & de l'Adminiftration, même de l'adminiftration des Finances. Le feul moyen fimple & vrai de réalifer les rêves de M. de Boullainvilliers, eft d'accorder à la claffe actuellement occupée de la chofe pu-

blique, aſſez de conſidération pour ſuffire au prix de ſes travaux, & pour avilir celui qui demanderoit d'autres gages.

Les Ariſtocrates ne diroient plus : le Roi ne peut faire un vieux Gentilhomme, dans un pays où l'on n'aimeroit plus que les vieux vins & les vieux amis, & les hommes capables de payer de leur perſonne.

Que de mots dans la langue tomberoient ou feroient fortune ! Le mot de *ſervir*, par exemple, s'anobliroit dans l'Adminiſtration, & à meſure qu'il ſuppoſeroit plus de génie, de déſintéreſſement, de nobleſſe. Quand le feu Dauphin diſoit *que la Cour des Rois doit être compoſée de ceux qui les ſervent*, on ſait bien qu'il eſtimoit & reſpectoit un autre ſervice que celui des armées.

Le feu Dauphin auroit donc un jour pu ſe montrer à table avec un Prévôt des Marchands, comme avec un Capitaine du vol. La Reine oſeroit paroître dans la Capitale, accompagnée d'une Préſidente, d'une Intendante, d'une Lieutenante civile ou criminelle. Quelle folie ! La Cour doit être l'image d'un camp ou d'un tournoi, où l'on ne connoiſſoit que des Juges-d'armes.

Au moins ces nouvelles Dames regarderoient long-temps cet honneur comme une grace. Il faut être bien antérieur au quatorzième ſiècle, pour prétendre exercer près du Trône cet ariſtocratiſme qui détermine dans quel Ordre le Roi doit choiſir les ſerviteurs de ſa Maiſon & de ſon Armée.

Ces pauvres femmes, qu'elles ſeroient à plaindre de vivre ſous des loix faites dans un temps où les hommes étoient ſi mauvaiſe compagnie ! La première femme du Royaume elle-même ne ſeroit qu'une femme reſpectée, ſi le pouvoir des mœurs ne conſoloit pas de la rigueur des loix. Qu'ils ſont donc impoſans, les devoirs d'une femme à qui ſon influence ſur nos mœurs donne un empire que le Roi & la Loi ne peuvent diſputer.

Comment l'aſſurer, l'exercer & l'étendre, cet empire ? En le rendant propice à la vertu, en s'aidant des femmes à qui leur état donne ſur les mœurs une influence plus sûre & plus douce. On ſait, ou plutôt on ne ſait pas encore aſſez, combien il eſt de places importantes dans leſquelles la Loi, le Peuple & le Roi doivent être trahis, quand elles ne ſeront pas confiées à l'homme vertueux dont la femme a la dignité de ſon état, & chez

laquelle on admire, avec le charme des mœurs; l'économie prodigue en bienfaits. Mais, encore une fois, M. Cherin eſt juge des morts & des noms: il compte pour rien le vice & la vertu.

Le temps pourroit donc venir, où les femmes ſeroient, dans l'hiſtoire des mœurs & de tout bien, ce qu'elles furent dans les contes des faits-d'armes de nos Preux; & leurs regards conſoleroient un Magiſtrat éloquent & pauvre, comme ils faiſoient mourir content celui qui obtenoit la grace d'être égorgé pour elles.

On dira qu'une Préſidente m'a corrompu le jugement; & je dirai que, s'il m'eſt arrivé de voir par le monde une femme de celles dont me voilà le champion, je l'ai preſque toujours vue à genoux devant le préjugé que je déteſte. Jugez ſi je n'aime pas mieux la franche femme-de-qualité, qui, ſachant le ſecret de ſon état, ne le dit qu'à l'oreille du Sage, & laiſſe durer pour ſes enfans la ſottiſe qui fait d'un vieux nom l'hypothèque d'un million ſur la fortune d'un Financier qui n'a qu'une fille. Avec la Pairie ou la Grandeſſe, l'hypothèque eſt de trois ou quatre millions; en ſus le droit, à chaque génération, de ruiner une famille opulente.

Quant

Quant aux hommes de Robe, je crois que mes principes me donnent le droit de parler des leurs, de manière à montrer que je ne veux ni leur plaire, ni les choquer. Je puis donc obſerver que la ſuperſtition envers le paſſé, la manie de parler de bonne Robe, les aſſimile aux Courtiſans, en les plaçant plus bas.

La nobleſſe de Robe eſt la nobleſſe en exercice. L'homme noble, dans le vrai ſens, eſt celui qui repréſente la royauté dans ſes nobles fonctions. Si ſa famille conſerve après lui des reſtes d'honneurs, toujours la vraie nobleſſe appartient-elle à la Compagnie vivante; & c'eſt l'offenſer, que de reconnoître devant elle la nobleſſe de deſcendance & le culte des images. L'orgueil oiſif vit du paſſé; mais quand on a la main à la charrue, doit-on regarder derrière ſoi?

Ils le ſavent bien dire, que c'eſt avec eux que les Capets ont repris l'unité de pouvoir & les plus beaux joyaux de la Couronne, ſi long-temps diſputés par les poſſeſſeurs de fiefs. Quels furent les hommes robuſtes ſi long temps employés à ce long combat entre l'ordre & l'anarchie? Etoient-ils de bonne Robe? Quand une femme de

la Cour, dans sa grande colère, reproche à une autre d'avoir des sceaux dans sa généalogie, ou bien une grande parente qu'on appeloit Mademoiselle la Procureuse-Générale, c'est que les hommes de cet état, à qui la France doit le plus, ont été presque toujours les premiers de leurs races. Si donc on observe cette attention suivie des Cours Souveraines, à éloigner d'elles quiconque seroit né comme l'Hôpital & le premier d'Aligre, &c. &c. &c. c'est-à-dire, avec un mérite personnel, que doivent penser le Peuple & le Roi de cette étrange attention ? Qu'elle n'est ni populaire ni royaliste.

Remarquez cette autre attention bien moins populaire, bien moins royaliste, & par conséquent bien mieux suivie, de composer le premier Ordre de l'Etat, de manière qu'il soit toujours représenté par des membres du second. Un Evêque est un Prêtre Gentil-homme ; & deux exceptions confirment cette vérité de fait. Deux Ordres dans la Nation n'en font plus qu'un qui conserve deux voix pour le même vœu. Les fidèles Communes ne contiendroient donc que les Sujets de l'aristocratie, & le Monarque deviendroit un Doge. Enfin la Noblesse auroit en influence ce qu'elle a perdu

en pouvoir ; & ſi l'abus devient une habitude, le pouvoir ſera réel. Tel eſt le moment où les Cours Souveraines parlent de Gentilhommerie.

Je me ſuis promis de laiſſer ces paradoxes iſolés; car ſi j'allois y joindre les réflexions avec leſquelles je dois en faire des vérités communes, on ne m'en parleroit, ou on ne me forceroit plus d'en parler.

Il eſt pourtant des injures que je vois naître ſur toutes les lèvres, & dont je veux avoir le cœur net.

En faiſant perdre à la Nation le fanatiſme chevalereſque, vous nous ferez manger par nos voiſins, qui reſteront anthropophages, & qui n'aiment pas les Brochures philoſophiques.

Réponſe. Quand même vous feriez à ſavoir que la lune de Paris brille au-delà du Rhin & de la Manche, je vous demanderois ſi dans une armée où d'excellens Géomètres, d'excellens Munitionnaires, de bons Mécaniciens feroient mouvoir d'excellentes machines, des Ruſſes, par exemple, ou des Suiſſes, vous auriez peur d'une horde ſauvage, ou d'une armée Ottomane, ou même de la brillante armée des Chevaliers François, que la diſcipline Tudeſque n'auroit pas réduits aux honneurs du mécaniſme ?

Remarquez qu'en diminuant votre dépenſe ſtérile d'eſtime & de conſidération en faveur de la Chevalerie préſente ou paſſée ; on vous laiſſe beaucoup plus de gloire productive à promettre aux arts utiles, par exemple, à d'habiles Mécaniciens, dont le ſavoir uni au zèle intrépide des Pompiers de Paris, ſuffiroit à tous les incendies. Les regards de la Nation ſoutiendroient ſans doute le courage de ces braves gens ; mais l'enthouſiaſme ne ſeroit pas aſſez aveugle pour les laiſſer attiſer le feu, afin d'avoir plus d'honneur à l'éteindre.

L'Abbé de Saint-Pierre propoſoit ſans ceſſe des loix, & demandoit des règlemens au pouvoir. Pour moi, je ne crois point que les hommes ſe conduiſent par les loix qu'on leur donne, mais bien par les idées qui leur ſont chères comme leurs préjugés. L'opinion eſt un tyran aveugle ; en l'éclairant, on en feroit un bon maître. Je m'adreſſe donc à ceux qui dirigent l'opinion, & qui ſont ici la voix du Peuple dans la diſpenſation de ſon inaliénable propriété, l'eſtime & le mépris ; & je les invite à placer l'honneur à côté du devoir & de l'utilité, pour rendre tous les Citoyens nobles, & tous les Nobles citoyens.

Un homme-de-lettres, en respectant toutes les loix, peut donc espérer vivre dans une Nation meilleure, & devoir son bonheur à son travail, aux idées douces qu'il peut répandre.

Et quand votre rêve sera-t-il fini ? Quand le Mercure & le Journal de Paris répéteront, une fois seulement par semaine, en vers & en prose, que le glaive de la gloire est aussi vil que le couteau de l'assassin, plus vil que celui du bourreau; & sur-tout, quand votre prose & vos vers rendront ridicules, peut-être odieuses, des réminiscences qui familiarisent les Nations avec le sang, en mêlant toujours les idées de gloire & de sang; quand enfin vous aurez bien apprécié les intérêts & les vœux de cette classe d'hommes dont les vœux constans rappellent les anciens moyens de gloire & de fortune, & même de paix, disent-ils bien.

Ils diront donc que la guerre est une affaire de calcul & d'intérêt, & ils persuaderont ceux qui n'ont pas vu que les passions laissent l'intérêt s'éclairer & calculer à sa manière, à moins qu'elles ne soient ennoblies par la gloire, déifiées par la superstition, & enfin exaltées jusqu'au fanatisme. Vous venez de voir les Républiques de Venise &

732

de Hollande prêtes à se battre en duel. Eh bien ! qu'est-il arrivé ? Elles se sont injuriées comme de vieilles femmes, & ont calculé leurs intérêts comme des mères-de-famille.

Telle sera la tâche des gens-des-lettres ; & j'ai rempli la mienne en indiquant celle des autres. Je crois avoir montré le champ où ils moissonneront tous, Poètes, Orateurs, Historiens, &c. &c. &c. Je leur promets de grands succès, en leur montrant de grands obstacles dignes d'un grand courage.

F I N.